

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 11 juin 2020

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt, **le 11 juin, à 14H30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORETTI.

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 21

20 mai 2020

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires : Jacques BOUVIER, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Anne-Marie HUBERT, Catherine LHÉRITIER, Christian MARY, Nicole ROGER, Christophe THORIN

11 juin 2020

Suppléants : Didier HEITZ suppléant de Pascale OGÉREAU, Liliane NOUVELLON suppléante de Didier PIGOREAU

Pouvoirs :

Gérard CHOPIN a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Pascal GOUBERT de CAUVILLE a donné pouvoir à Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED
Eric MARTELLIERE a donné pouvoir à Catherine LHÉRITIER
Claude BORDIER a donné pouvoir à Claire GRANGER

N°12.2020

Membres titulaires excusés : Pascal BRINDEAU, Janine CHARRIER, Marie-Claude DAMERON, Emmanuèle NEDEY, Pascale OGÉREAU, Didier PIGOREAU

Objet de la délibération :

Membre absent : Joël DEBUIGNE

**Finances – Budget Principal –
Affectation du résultat 2019**

Assistait également à la réunion Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED a été désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration qu'il convient, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), d'affecter le résultat de fonctionnement et de statuer sur le besoin de financement de la section d'investissement constaté en fin d'exercice comptable.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le Comptable, et le compte administratif du budget principal du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher de l'exercice 2019,

Vu les résultats comptables, au titre de l'exercice 2019, rappelés ci-dessous :

.../...

Section de fonctionnement

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 2 674 050,80 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 2 555 204,91 €
Résultat d'exercice 2019	: - 118 845,89 €
Résultats antérieurs reportés	: + 635 567,80 €
Résultat de clôture	: + 516 721,91 €

Section d'investissement

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 86 629,66 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 239 844,19 €
Résultat d'exercice 2019	: + 153 214,53 €
Résultats antérieurs reportés	: + 1 327 609,31 €
Résultat de clôture	: + 1 480 823,84 €
Résultat global de clôture 2019	: + 1 997 545,75 €
Solde des restes à réaliser	: - 56 032,96 €

Proposition

1/ S'agissant de l'affectation du résultat de fonctionnement, soit + 516 721,91 €

Il est proposé d'affecter :

- à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 0,00 €, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 516 721,91 €.

2/ S'agissant de l'excédent de financement de la section d'investissement, soit + 1 480 823,84 €,

Il est proposé de reporter ce montant au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » pour le montant total de 1 480 823,84 €.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 11 juin 2020

Publié ou notifié le : 18 juin 2020
Exécutoire le : 18 juin 2020

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Jean-Marc MORETTI



Le Président,

A blue ink signature of Jean-Marc Moretti is written over a circular official stamp.

Jean-Marc MORETTI



